

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020**

**Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2020**

**Date de transmission en Sous-Préfecture : 16 décembre 2020**

**N° 20-10-15**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2020**

**OBJET :**

**Demande de subvention  
pour la réhabilitation du  
Cloître – Tranche 2**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance : 29**

**Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT**

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI-Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Christian BECUWE à Gilles GRANGIER – Romain MONTELMARD à Aurélie DESBREE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201215-20-10-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2020  
Affichage : 16/12/2020



OBJET DE LA DELIBERATION :

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DU CLOITRE – TRANCHE 2**

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire en charges des finances, expose que la commune de Saint-Galmier souhaite lancer une deuxième tranche de travaux de réhabilitation du bâtiment du Cloître. Une première tranche a eu lieu en 2020 et est terminée à ce jour, il s'agissait de l'aménagement des locaux au rez-de-chaussée du bâtiment. Toutefois, cette deuxième tranche va permettre la mise en conformité de l'édifice au titre de la sécurité incendie et la réhabilitation des cages d'escaliers existantes. Il est nécessaire de programmer cette tranche n°2 en partie pour des raisons de sécurité et afin de pérenniser cet ouvrage.

L'ensemble de ces travaux sont suivis par une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre dont le cabinet d'architecture L'Atelier de la Gare à Montrond-les-Bains est le mandataire. Suite à consultation qui a eu lieu au titre des 3 tranches de travaux, le montant de la seconde tranche s'élève à 96 290,33 € HT. L'estimation prévisionnelle totale du projet s'élève à 140 000,00 € HT (maîtrise d'œuvre, désamiantage, aléas de chantier compris).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaitant être aux côtés de ses territoires a mis en place un nouveau dispositif de soutien aux collectivités : « Bonus Relance 2020-2021 ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour solliciter une subvention dans le cadre de la réhabilitation du cloître, tranche 2, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif « Bonus Relance 2020-2021 ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 16 décembre 2020.

LE MAIRE,  
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201215-20-10-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 16/12/2020

Affichage: 16/12/2020